

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
de la Communauté de Communes Buëch-Dévoluy

Séance du : 31 août 2020

Convocation du : 20 août 2020

Objet : Convention avec la compagnie Le Pas de l'Oiseau.

L'an deux mille vingt, le trente et un août à 18 heures, le Conseil de la Communauté de communes, s'est réuni à La Roche des Arnauds sous la présidence de M. Michel RICOU-CHARLES, Président, assisté de M. Maurice CHAUTANT, secrétaire.

Etaient présents : Jacques Francou, Jean Rousseau, Anne-Marie Gros, Monique Barthélémy, Marie-Paule Rogou, Laurent Celce, Alain Manivel, Christiane Acanfora, Michel Ricou-Charles, Robert Pauchon, Dominique Truc, Georges Lesbros, Rémy Frey, Fabien Gascard, Maurice Chautant, Roland Amador, Josette Revoux, Jean-Marie Gueyraud, Jean-Pierre Gauthier, Jean-Pierre Briouille, Olivier Regord, Christian Gilardeau-Truffinet, Christian Aubert, Jean Banal, Françoise Bellanger, Lamia Contrucci, Serge Eysseric, Gérald Griffit, Bernadette Saudemont.

Excusés : Françoise Pinet, Alain Boyoud, Roger Aquino, Mallorie Bourgogne, Jean-François Contoz, Jean-Claude Vallier, Alain Causse, Karine Pelloux, Rajaa Toussaint.

Pouvoirs : M. Bourgogne excusée a donné pouvoir à J. Revoux
J-F Contoz excusé a donné pouvoir à M. Chautant
A. Causse excusé a donné pouvoir à C. Gilardeau-Truffinet
K. Pelloux excusée a donné pouvoir à G. Griffit.

J-C Vallier a été remplacé par son suppléant J-P Gauthier.

La vice-Présidente déléguée à la Culture présente les enjeux de la convention proposée, liant la commune de Veynes et la CCBD à l'association Le Pas de l'Oiseau.

Elle expose que la Commune de Veynes et la Communauté de communes Buëch-Dévoluy souhaitent développer un projet commun "Buëch Dévoluy territoire de théâtre" et à ce titre établir un partenariat avec l'association "Le pas de l'oiseau" avec pour objectif d'offrir à tous les habitants du Buëch-Dévoluy un accès facilité à une programmation artistique de qualité.

La CCBD porte une attention particulière à l'itinérance des propositions culturelles en direction des jeunes publics sur son territoire.

Un montant de subvention de 27 000 € est prévu au budget 2020 pour accompagner cette action "Buëch Dévoluy territoire de théâtre", à l'instar du montant déjà délibéré par la commune de Veynes.

Le projet et l'association Le Pas de l'Oiseau sont également soutenus par l'Etat (via la DRAC PACA), la Région et le Département.

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire décide à l'unanimité :

- d'allouer une subvention d'un montant de 27 000 € à l'association Le Pas de l'Oiseau au titre de l'année 2020 pour conduire le projet "Buëch Dévoluy territoire de théâtre"
- d'autoriser le Président ou son représentant à signer la convention annexée à la présente délibération, ainsi que tout document afférent à ce projet.

Nombre de membres en exercice : 37			
Votants : 33 dont 4 pouvoirs	Pour : 33	Abstention : 0	Contre : 0

Ainsi fait et délibéré à La Roche des Arnauds, les jour, mois et an susdits.
Pour copie conforme.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

005-200067445-20200831-De80_2020-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 10/09/2020
Affichage : 10/09/2020

Le Président,


Michel RICOU-CHARLES

